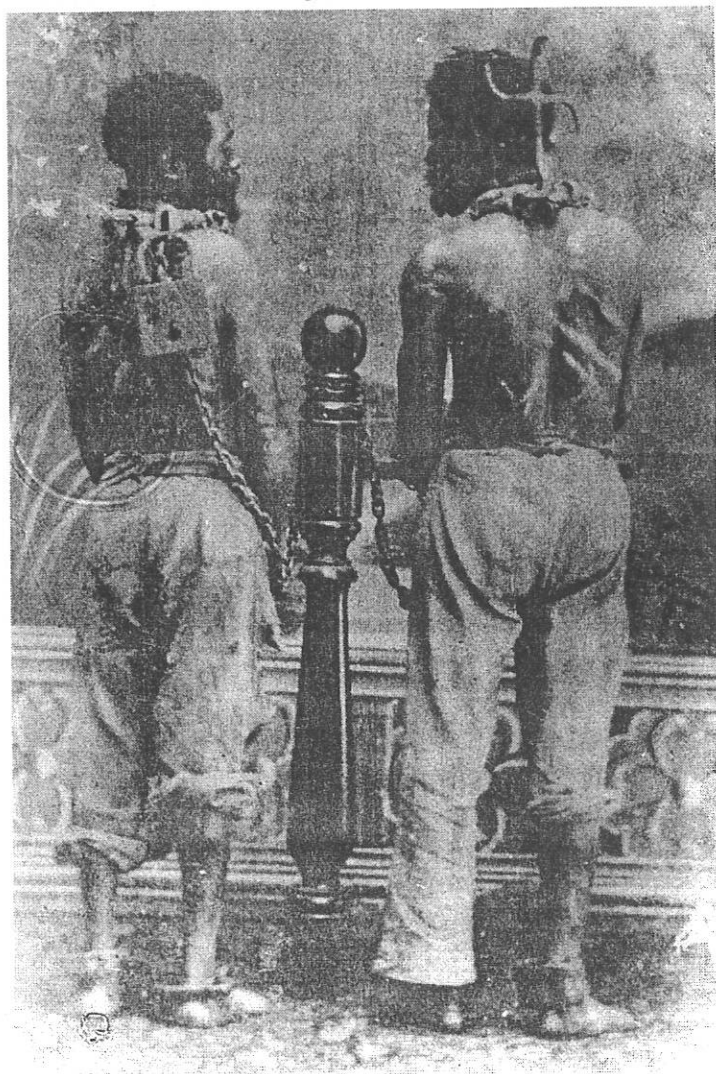


Histoire et Sociétés de l'Amérique latine



Cités en guerre et sociabilité au Venezuela (1812-1830) Essai de problématisation

Véronique Hébrard*

Il s'agit, dans cet article, de poser un certain nombre d'hypothèses plutôt que d'exposer les résultats d'une recherche achevée. Je me propose, en ce sens, d'ouvrir une réflexion sur les modalités de destruction et de recombinaison des liens sociaux et identitaires tels qu'ils peuvent être observables au cours de la guerre civile que connaît le Venezuela à partir de 1812. Guerre civile consécutive à une mutation politique soudaine et brusque, liée à la crise de 1808 en Espagne et à la déclaration d'indépendance de juillet 1811, et ce dans une population hétérogène et conflictuelle.

Dans quelle mesure peut-on parler de sociabilité dans un pays en guerre civile, synonyme en premier lieu de dislocation du corps social, de production d'un « discours » de haine de l'Autre et de construction de figures de l'altérité ? Pour tenter de répondre à cette question je partirai de deux réflexions énoncées l'une par M. Agulhon, l'autre par P. González Bernaldo et qui postulent une acception plus large de la notion de sociabilité, au sens où elle comprendrait toute relation avec autrui. En effet, dans la préface de la seconde édition de *Pénitents et Francs-maçons*, M. Agulhon engage l'historien « à se montrer attentif à la vie quotidienne dans le village-ville, au comportement sociable au sein des associations mais aussi en dehors de celles-ci, au sens de la rixe comme au sens de la fête, ce qui n'était pas l'objet principal de l'étude, mais n'était pas moins présent dans son climat, et qui – à tout prendre – était plus proche du sens usuel du mot de sociabilité »¹. Pour sa part, P. González Bernaldo, dans son travail sur la sociabilité à Buenos Aires, souligne qu'il « n'est pas inutile de rappeler que la radicalisation politique, accompagnée de brutalité dans les rapports sociaux, n'implique pas nécessairement absence de forts réseaux d'affinités et d'alliances qui coexistent avec la violence »² ; et je la rejoins lorsqu'elle note que « la civilité, au même titre que la brutalité des relations sont des manières d'être sociable, des modes de sociabilité »³.

Même si l'on ne peut nier que dans un contexte de guerre civile les pratiques de sociabilité ont tendance à s'altérer, il existe des modes particuliers

* Université de Paris I / ALEPH.

¹ Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale* (1968), Paris, Fayard, 1988, « Préface », p. VI.

de rapports à l'autre, y compris s'ils sont fondés sur la violence et la brutalité, qui sont déterminants pour appréhender d'une part le vécu du conflit par les populations civiles, d'autre part la physionomie et les modalités de mise en œuvre d'un sentiment d'appartenance « nationale ». Ce n'est donc pas tant la sociabilité formelle que je vais privilégier ici, que la saisie de ce qui fonde les rapports de sociabilité dans ce moment de dissolution du corps social. Je voudrais voir avant tout dans quelle mesure les processus de dislocation et recomposition des liens sociaux et identitaires sont liés à la sociabilité et quelles sont les traces ou les possibilités d'en trouver des « indices ». Ceci en me demandant ce qui donne sa spécificité à cette sociabilité de la guerre civile, d'autant que la culture de guerre produisant des pratiques particulières, il est possible de postuler que cette sociabilité est une pratique sociale qui traverse les différents moments d'une société, et qui module en fonction des contextes et des événements qui scandent son vécu, au niveau individuel et collectif. C'est une pratique adaptative souvent négligée dans les travaux sur la sociabilité.

Pour ce faire j'exposerai en premier lieu la façon dont j'appréhende l'analyse de cette guerre civile dans son rapport au politique en la considérant « comme l'une des expériences vitales de l'expérience civique (...) »⁴. J'analyserai ensuite plus précisément ce qui fonde le lien à l'autre, au niveau individuel et collectif, en privilégiant la cité comme cadre d'observation⁵. Enfin, j'articulerai ces « expériences du vécu » aux discours sur la sociabilité mise en œuvre dans le temps même du conflit et dans l'après-guerre ; laquelle vise à substituer la civilité à la brutalité dans le cadre d'un projet de « civilisation » des pratiques.

La guerre civile : une relecture du conflit vénézuélien

Dans mes travaux antérieurs, qui privilégiaient l'analyse des discours sur la nation que les élites créoles entendent construire, d'un point de vue politique, institutionnel avant tout, la guerre bien sûr scandait une partie de cette recherche⁶. Mais, en raison de mes problématiques et du type de sources sur lequel je travaillais, cette période correspondait à une mise entre parenthèse du politique. La partie de mon travail qui y était consacrée se faisait presque en creux, même si j'y abordais la question de l'élaboration d'un discours de mobilisation patriotique, de construction de la figure de l'Autre, de l'étranger, et si je posais les hypothèses et les éléments qui me permettaient de dire que ce conflit était en premier lieu une guerre civile, où se jouaient

⁴ Nicole LORAUX, *La cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot, 1997,

des conflits raciaux et sociaux, tout autant, si ce n'est plus, que politiques et idéologiques. Ceci en raison du fait que le Venezuela de ce début du XIX^e est une société de castes, esclavagiste, où les populations noires, métisses et indiennes sont majoritaires. La guerre se trouve donc en marge de l'analyse, constituant ce « chaînon manquant » évoqué par N. Loraux, et qui pourtant doit être, sinon identifié avec la totalité du politique, du moins considéré comme « indispensable à toute pensée de son fonctionnement, (...) »⁷. Ce qui revient à prendre en compte la part conflictuelle du politique, et à ne pas se contenter d'étudier le conflit comme présupposé de son dépassement dans l'ordre civique. Civique et non pas seulement « civilisé », dès lors que s'intéresser à la civilité « conduit à rejeter le conflit dans le non-être de l'inhumanité, loin de la vie en cité »⁸, alors même que les forces qui l'animent fondent le politique au moins autant qu'elles le détruisent.

Au-delà d'un premier niveau d'analyse mettant surtout en lumière qu'il s'agissait d'une nation construite par le discours, voir, écouter ce qui se jouait dans ce moment du processus était impératif. En effet, pour comprendre les mécanismes profonds permettant d'appréhender ce qui s'est joué et comment ces discours ont été perçus, il fallait déplacer mon angle d'approche, et surtout le diriger vers d'autres « lieux » et d'autres acteurs, ces populations civiles, leur vécu de la guerre et leur réception de celle-ci. Ceci en considérant qu'une guerre d'indépendance, dès lors qu'elle représente un moment d'exacerbation des conflits et de redéfinition des liens sociaux et identitaires, peut constituer un observatoire privilégié pour saisir ce qui se joue pour une population et pour mesurer le comment et le pourquoi de sa participation (ou non participation) à ce conflit.

Pour cela j'ai travaillé en priorité sur deux fonds judiciaires. D'une part les *Causas de Infidencias*⁹ qui réunissent les procès intentés entre 1812 et 1821 par les autorités de la Pacification aux personnes accusées d'avoir pris parti en faveur de la révolution, ainsi que par les autorités patriotes dans les laps de temps où elles reprennent le contrôle du pouvoir. D'autre part, les *Causas Civiles* qui comprennent l'ensemble des procès civils de la période coloniale et des premières années de l'indépendance¹⁰. Mais j'ai également employé les correspondances des autorités municipales (patriotes et loyalistes), les rapports des représentants de la Couronne, qui nous renseignent sur

⁷ Nicole LORAUX, *La cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, op. cit., p. 48.

⁸ Cf. F. FRONTISI-DUCROUX, « Artémis bucolique », *Revue d'histoire des religions*, 1980, pp. 29-56 et « L'homme, le cerf et le berger », *Le Temps de la réflexion*, 4, 1983, pp. 53-76.

⁹ Archivo General de la Nación (Caracas).

¹⁰ Archivo de la Academia Nacional de la Historia (Caracas). A ce titre, elles sont un nécessaire prolongement de la recherche. D'abord parce qu'elles constituent un moyen privilégié

le vécu quotidien du conflit et sur sa gestion politique et judiciaire, et les textes politiques et de presse qui nous livrent un aspect plus « froid » du conflit.

A partir de ces trois types de sources, un double niveau d'appréhension du Venezuela en guerre devient possible. Si les rapports des différentes autorités rendent compte d'une gestion et d'un vécu direct du conflit, les archives judiciaires, quant à elles, nous livrent les modes d'énonciation des délits et des stratégies d'accusation et de défense. Mais plus encore, à travers le temps du procès, c'est en quelque sorte la guerre qui se rejoue dans un autre registre, dans la confrontation des acteurs et par une symbolisation du conflit dans l'espace judiciaire. Espace judiciaire qui est, tout à la fois, instrument de régulation et de réactivation des conflits, selon des modalités différenciées. Un document rédigé par les membres de la *Real Audiencia* au moment de la mise en place de l'appareil judiciaire destiné à mener à bien la politique de pacification est significatif de cette première fonction :

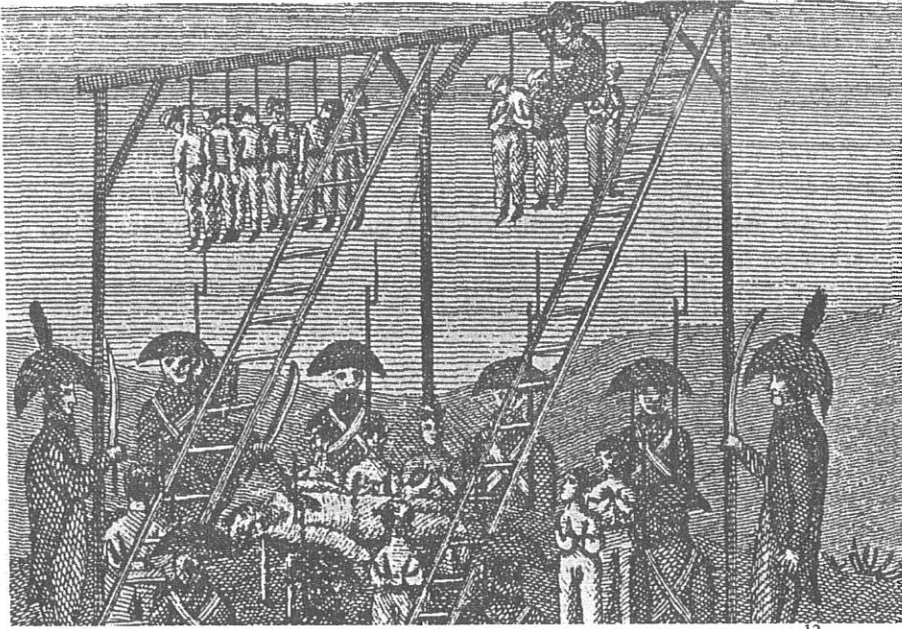
« Les *Justicias* mettront tout le soin nécessaire à la conciliation des esprits des *vecinos* afin de leur faire comprendre que seules l'union et la fraternité, et l'oubli des ressentiments particuliers, effets inévitables de l'effervescence des passions lors des crises politiques, peuvent consolider la paix et la tranquillité dont ont besoin ces Provinces afin de réparer les maux terribles dont elles ont souffert durant la fureur révolutionnaire. En aucune façon, elles ne permettront que l'on insulte en parole ou d'autre façon une personne pour les opinions ou la conduite qu'elle aurait eue au temps de la révolution ; car même si à cette époque ce type d'insulte a souvent été autorisé et applaudi, ce serait un manquement de la part du Gouvernement espagnol que de telles représailles persistent (...). Que ceux qui se sentent personnellement offensés, d'une façon ou d'une autre, par certains de ceux qui s'appelaient patriotes durant la frénésie républicaine, ainsi que ceux qui par zèle envers la cause publique jugent qu'il convient de dénoncer ou d'accuser les grands crimes qui ont malheureusement été si communs durant la révolution, se présentent aux tribunaux, prompts à administrer la justice de tous. (...). La *Real Audiencia* espère que cette légère insinuation et la vigilance des *Justicias* des *Pueblos* suffiront pour contenir les abus que l'on note de toute part ; mais si ce n'était pas le cas, le Tribunal se verrait dans l'obligation de s'armer, et d'accréditer par le châtement des infracteurs, que les délinquants n'en sont pas moins dignes de la protection de la Justice. »¹¹

En dépit des différends qui opposent la *Real Audiencia* au capitaine général Monteverde, accusé d'alimenter la guerre civile au lieu de mener une réelle politique de pacification, en particulier par ses pratiques violentes envers les personnes accusées d'avoir soutenu la Révolution et les arrestations démesurées, il n'en demeure pas moins que la majorité des personnes

procès est le moment de l'énonciation du normatif et du légal, comme s'il s'agissait effectivement de ne pas réactiver les conflits, et le moment du dialogue. Toutefois, à travers les jeux de dénonciation et d'accusation, liés directement à la guerre civile ou non, l'espace judiciaire se fait aussi espace de conflit. En insérant la guerre dans une dimension symbolique, les procès figurent une « dramatisation » du conflit à travers une « matérialisation » du symbolique inscrit dans le conflit, dès lors qu'on le met en scène, qu'on le dramatise en l'écrivant et en le verbalisant. On peut alors considérer qu'il assure une mémoire de celui-ci sur un autre registre que la seule réception de l'événement guerre civile. C'est en cela qu'il est lui-même événement et reçu comme tel, non seulement dans le moment où il se donne à voir, mais aussi dans la mémoire des acteurs. Ici, ce n'est plus le procès en tant que tel qui retient l'attention, mais ce qu'il me permet d'appréhender des acteurs en confrontation. On peut alors se demander si, en définitive, il ne représente pas en quelque sorte lui aussi un espace de sociabilité spécifique. Il devient possible de tenter de « lire », de « écouter » leur mise en parole des événements, les expressions des émotions qu'ils ont suscitées, au même titre que les agressions physiques, de parole ou symboliques dont ils ont été « victimes », « témoins » ou « acteurs ». Les acteurs en conflit sont alors le résultat de cette dramatisation qui, outre le fait d'être révélatrice des conflits sous-jacents et des mécanismes qui les ont impulsés, peut également montrer cette sociabilité, notamment à travers le jeu dialogique auquel se livrent les acteurs en présence (en particulier lorsqu'il s'agit de « raconter » le contexte de la chose et de l'individu jugés), en se demandant s'ils vivent cela en tant que sociabilité singulière. Ce qui implique de repérer ce qui pour eux fait rupture, correspond à du nouveau dans leurs modes de relation à l'autre.

A ce titre, on peut considérer que l'espace judiciaire fonctionne comme un réactivateur des conflits et qu'il est partie intégrante des événements qui participent de la réception de la guerre civile. En effet, le passage par l'appareil judiciaire contribue à événementialiser, dans un autre registre, la parole ou les actes qui ont donné lieu à accusation. On fait de ce qui est jugé un événement, dès lors qu'il est digne de l'attention de la justice. Il y a réaction autour de la parole, de cette action, et l'un et l'autre prennent une charge particulière, puisqu'interprétés à travers le prisme de la guerre, même si, à travers eux, c'est aussi la guerre que l'on réceptionne.

Le procès oblige à la réception de ce qui a été considéré comme un événement (un danger pour la tranquillité et l'ordre public), y compris pour des gens qui, témoins ou pas, partie prenante ou pas, ne l'avaient pas jusqu'alors considéré comme tel. Il se produit donc bien, au moment même du procès, d'autres événements de paroles, dans le même temps que les paroles jugées



*Les dix pendus de l'expédition de Miranda au Venezuela, 1811.*¹²

Parfois, c'est l'acharnement même des autorités à traquer (y compris en incitant la population à épier ses voisins) toute parole, tout acte jugé suspect qui érige les individus en acteurs actifs du conflit, au point parfois que les autorités elles-mêmes dénoncent cette utilisation abusive de la justice, et par conséquent son encombrement au détriment des véritables cas de trahisures ou de subversion. Ainsi le procès intenté à un groupe d'hommes accusés d'avoir fait irruption dans une taverne, interpellant un autre groupe au cri de « mort à vous qui demandez ce *quien vive* ; *Quienes va vivir la Patria* ? »¹³. L'audition des témoins et accusés ne nous éclaire pas davantage sur le sens exact de ces paroles et le Procureur décide finalement d'interrompre le procès, déclarant :

« (...) c'est une véritable impertinence de déranger la précieuse attention de Votre Majesté avec des affaires de ce genre ; si une expression sujette à de mauvaises significations ou interprétations comme *quien vive es la patria*, en réponse à une question posée par bouffonnerie et pour rire, et par des personnes qui n'ont pas autorité pour le faire, doit être matière à procès, il faudrait alors juger tout le monde et créer autant de tribunaux qu'il y a de *Pueblos*

¹² Anonyme, tiré de *Escenas épicas en el arte venezolano del siglo XIX*, Fundación Galería de Arte Nacional, Caracas, s. d., p. 11.

¹³ Tomo X. Expediente 15. « Expediente sumario evaguado de oficio de justicia contra las

dans ces Provinces ; par conséquent il semble nécessaire au Procureur de prévenir le *Teniente Justicia Mayor* de Turmero que, se conformant aux Lois, il n'instruise pas de procès pour des fautes légères, qui méritent seulement une simple correction (...). »¹⁴

De plus, à travers ces paroles, on voit apparaître une utilisation de l'appareil judiciaire qui est aussi une forme de réception du conflit, car elle nous montre que les plaignants ont intégré le fait qu'ils pouvaient les régler en accusant la personne avec laquelle ils avaient un litige, de patriote, d'intelligence avec l'ennemi... Mais outre qu'elles révèlent les mécanismes d'intégration et d'utilisation de l'événement à des fins privées, ces stratégies signifient une compréhension de l'enjeu du contexte et mettent à jour les liens entre *vecinos* ainsi que les origines et la nature du conflit qui régissent la vie de la cité et leur « utilisation » en temps de guerre (dettes, dénonciation de concubinage, infidélité conjugale, obligations antérieures non accomplies, etc.). Et c'est dans ces deux « espaces » d'affrontement, pourrait-on dire, que l'on peut lire ces processus complexes et difficiles à appréhender de façon univoque, de dissolution et de recomposition des liens qui unissent les différents acteurs en présence.

Par conséquent, retenir l'expression « guerre civile » recouvre une autre dimension, si l'on considère que cela permet d'aller au plus profond de ce qui se joue dans ce moment de déploiement de la violence, mais aussi dans le quotidien du conflit¹⁵. Dans cette perspective, c'est précisément aller au-delà des seuls faits d'armes et désacraliser les moments retenus par une historiographie patriote et donnés pour constitutifs de la nation nouvelle. C'est retrouver les manifestations de violence qui constituent les soubassements de toute guerre civile indépendamment des étendards idéologiques brandis au niveau du discours de mobilisation, mais aussi y intégrer les antagonismes ordinaires, anciens et leurs manifestations. Ceci afin de saisir, d'une part, ses enracinements historiques et mémoriels et, d'autre part, les logiques de dislocation et redéfinition des liens et des identités collectives dans une société de type ancien et pluri-ethnique, comme le Venezuela du début du XIX^e siècle. On peut dès lors tenter de comprendre, à partir de cette grille de lecture, le pourquoi de sa radicalisation et des manifestations de violence auxquelles elle donne lieu, en identifiant autrement les « épisodes consacrés » et en y intégrant ce qui ne relève pas directement des faits et événements de guerre, en tant que révélateurs de ce qui s'est joué hors des champs

¹⁴ « Deliberación », Valencia, 12 de enero de 1813, fol. 334.

¹⁵ Sur cette nécessaire conceptualisation de la notion de « guerre civile », cf. Jean-Clément

de bataille pour les populations civiles et qui ont tout autant contribué à la dynamique et à la physionomie du conflit (ou qui en portent l'empreinte).

Définir ainsi la guerre d'indépendance du Venezuela comme authentique guerre civile suppose, par conséquent, d'aborder ce conflit comme totalité, à partir de deux acceptions différentes. Si l'on veut intégrer tout ce qui fait ce moment du conflit, il est nécessaire de passer par une analyse micro afin de bien identifier ce que j'appelle « les faits aux marges de la guerre ». C'est-à-dire aller au plus près du vécu du conflit dans les villes, les villages qui vivent de façon différenciée le conflit pour appréhender ce qui a fait suffisamment rupture dans cette communauté pour laisser des traces, à savoir, entre autres, donner lieu à un procès. Cela permet de mettre en question la guerre comme un simple emboîtement de causalités organisées autour des grandes batailles. Il faut donc pour un temps sortir des grands événements et aller voir ces faits en marge pour retrouver les autres toniques de ce moment traumatique : que se joue-t-il pour les acteurs, pour ces micro-espaces et ces temporalités qui ne participent pas directement d'un conflit dans lequel ils sont pourtant engagés ? Dès lors que dans un premier registre la guerre est prise comme objet en soi, afin d'en saisir les logiques et les mécaniques sous-jacentes, il convient dans un second moment de cette analyse – et là on se situe dans la deuxième acception de la guerre civile comme totalité – de l'articuler, de la replacer dans son contexte plus large : ce qui permet d'interroger un autre niveau de conflit et d'y intégrer, la part des « héritages » mais aussi des « créations » d'un côté ; la formation, d'un autre côté, d'une culture du guerre. Le moment du procès peut ainsi délivrer des indications relatives aux sociabilités propres au contexte de la guerre civile, mais aussi aux déclinaisons particulières des formes de sociabilité antérieures à celle-ci.

Destruction et recomposition des liens dans un contexte de guerre

Pour analyser ces processus de destruction et de recomposition des liens sociaux et identitaires tels qu'ils se produisent à l'occasion de cette guerre civile que l'on vient d'appréhender en tant que totalité et observatoire des conflits sous-jacents et/ou en marge, je vais privilégier la cité comme espace physique et symbolique, me permettant ainsi d'avoir un double registre d'appréhension de ce qui se joue en termes de modification du rapport à l'autre. En outre, la réintégration de la guerre civile dans l'espace du politique, permet de mieux mettre en évidence la politisation des espaces de la ville, d'une part parce que c'est essentiellement en leur sein que se disent et se commettent les opinions et les actes relatifs au conflit, d'autre part en raison de l'omniprésence du judiciaire qui déborde le strict cadre du tribu-

mettre en évidence leur fonctionnement même. Pour ce faire, il convient d'analyser les lieux de cette sociabilité, et de s'interroger sur ses modalités de constitution, sur la redéfinition des appartenances, individuelles et collectives, sur la mobilité des « identités » et des liens à l'autre en fonction des stratégies et des implications dans le conflit. Que peut-on tirer des témoignages et confessions où l'essentiel du rapport à l'autre renvoie au premier abord à la peur, à la souffrance, à la menace, aux agressions physiques par la parole ou les gestes ? Qu'en est-il de l'altération ou de la modification de relations anciennes, dans un tel climat de suspicion et de violence, de sollicitation officielle à la dénonciation, d'impunité aussi ? Dans cette perspective, quel type d'observation est-il possible de faire quant aux lieux de la ville repérés comme espace d'expression de l'engagement dans le conflit par la parole et les actes ? Qu'il s'agisse de la rue, des espaces publics mais aussi privés et de la modification de leurs usages.

Trois niveaux peuvent être distingués dans ces relations à l'autre, à savoir : les relations interpersonnelles, la cité en tant que communauté de vie et les relations entre ces différentes cités telles qu'elles se reconfigurent à la faveur du conflit¹⁶. Trois niveaux qui tous participent de cette difficile mise en œuvre d'un sentiment commun d'appartenance, même si dans le même temps ils tissent des liens singuliers, au niveau individuel et collectif. La ville sert ici de cadre privilégié d'analyse de la modification des liens « sociaux », dans la mesure où il ressort de la lecture des procès qu'un grand nombre de chefs d'inculpation sont liés à des délits commis en son sein, et plus particulièrement dans les rues et les espaces publics.

De façon générale, il convient de noter que si la rue apparaît en premier lieu comme l'endroit où l'on passe vite, où l'on croise des inconnus, il n'en demeure pas moins que l'on ne s'y conduit pas de façon quelconque, il existe des règles. Et, comme le souligne M. Agulhon, « parler de la sociabilité de la Rue, c'est admettre déjà que, même fortuites et lâches, les relations interpersonnelles sont socialisées par un minimum de codes de comportement. »¹⁷. La rue est ainsi l'espace de l'observance réciproque qui fait que l'insolite, l'écart à la norme, sont souvent rapportés à une manifestation d'engagement en faveur des patriotes. Toutes « manifestations » qui se rajoutent aux expressions directes de ces engagements dont les rues sont, en particulier, le théâtre. Dans cette dimension, la sociabilité de la rue apparaît,

¹⁶ Sur ce dernier niveau, que je n'aborderai pas ici, cf. ma communication : « Conflictos, guerra civil de independencia y sus expresiones en las ciudades venezolanas de principios del siglo XIX », in II^o Congreso Europeo de latinoamericanistas del CEISAL, Halle, 4 - 9 sep-

dans ce contexte de guerre, comme spectacle de la société, comme miroir de ce face à face entre « frères ».

La rue est l'espace de la communicabilité, de la publicité, et c'est souvent là que l'on affirme son engagement, que l'on exprime son opinion sur le conflit ou sa réception de celui-ci. Souvent aussi, c'est d'une conversation « ordinaire » dans la rue, à la porte d'une taverne, que naît celle sur la guerre, sur les événements qui lui sont liés et souvent, le différend ou la dénonciation d'un tiers. La rue encourage également et « favorise la manifestation de la violence sous toutes ses formes, dont la plus commune est verbale »¹⁸. La majorité des procès ont en effet pour chef d'accusation d'avoir prononcé publiquement des paroles « subversives », « irrévérencieuses », « scandaleuses » ou portant atteinte à l'honneur et à la dignité d'un individu ou d'un groupe. Et, parce que ces paroles sont publiques, elles constituent une menace à l'ordre public à même de diviser la population, ce qui pourrait permettre d'expliquer qu'il est souvent reconnu ou avoué qu'elles ont été prononcées sous l'emprise de l'alcool ou en raison de la folie de l'accusé. Ainsi ce procès contre un prêtre, accusé d'avoir tenté de faire des prosélytes par la parole et des écrits subversifs, et déclaré « fou » par la plupart des témoins. La *causa* de l'instruction enjoint :

« (...) de vérifier par le biais de témoins la conduite politique que ce prisonnier a observée au temps de la révolution ; s'il en a été la tête ; s'il fut l'un de ceux qui ont clamé en faveur de Juntas, Congrès, Tribunal de Haute Cour, d'un Pouvoir Exécutif, d'une Junte de vigilance (...) ; si on lui connaît des faits, des paroles ou des écrits par lesquels il aurait voulu se distinguer ou faire des prosélytes (...). »¹⁹

Mais nombre de procès sont également intentés pour avoir violenté un ou plusieurs individus ou menacé verbalement de le faire, dans les rues de la ville, à l'instar de cet homme (Escovar) accusé d'avoir soutenu et participé au gouvernement révolutionnaire et surtout d'avoir eu un comportement public violent, comme le rapporte un des témoins :

« Cela fait à peu près deux ans qu'il est *vecino* du Pueblo de Dolores, et qu'en ce temps il a connu le *maestro* Sipriano Escovar de *vista y comunicación*, et qu'il était sous-lieutenant de la compagnie du Comandant Pedro Briceño, et qu'on l'a vu prendre des informations de celui qui parlait en faveur de notre Souverain pour lui couper la tête, et qu'il faisait cela publiquement, passant par les rues avec un sabre dégainé dans les mains, et qu'il est également certain d'avoir entendu Escovar dire qu'il avait dans sa maison un *trabuco* avec 14 balles pour mettre en morceaux la cervelle de celui qui serait contre le Gouvernement de la Patrie ; qu'il est sûr également qu'en plusieurs occasions le témoin a entendu Escovar dire qu'en tant que sous-lieutenant, le jour où la

Patrie aurait besoin des *vecinos*, si ceux-ci ne sont pas prêts, il les sortirait tous de sous la terre, et qu'il les amènerait sur la Place et qu'il leur couperait la tête, à titre d'exemple pour les autres (...). »²⁰

Ces paroles sont entendues, reproduites et interprétées sans cesse, comme dans ce procès contre le *zambo* Domingo Flores pour paroles subversives qui, après avoir dit qu'il était ivre, reconnaît l'acte d'accusation en ces termes :

« Que c'était vrai qu'il l'avait dit parce que les autres le disaient et surtout parce que chacun pouvait dire ce qu'il ressentait. »²¹

Dans le même temps, ces paroles sont insaisissables, incontrôlables alors qu'il s'agit de pacifier la population. C'est ainsi que dans un procès, d'une rare longueur, l'essentiel des dépositions est lié à la tentative de reconstituer le « chemin » emprunté par des paroles subversives et d'appel à la mort de « tous les Espagnols » prononcées par le *pardo* Antonio Ramires. Une telle démarche a pour but non seulement d'établir sa culpabilité, mais surtout de savoir qui a pu entendre ces propos, en être « séduit », et donc dans quelle mesure la ville a été mise en émoi²². C'est aussi dans la rue que l'on règle un différend né d'une conversation dans une *tienda* ou une gargote, voire dans l'espace privé, comme dans ce procès où l'attitude de la belle-mère de l'accusé illustre bien cette méfiance, cette crainte de la menace de son lieu de vie :

« Celui qui expose était arrivé à la maison de la belle-mère de Colon, celui-ci a dit à celui qui déclare qu'il était content qu'il soit venu, et qu'il faisait savoir qu'il avait amené tous les soldats pour aller prendre les armes de San Fernando en faveur de la Patrie ; et le témoin lui a répondu : qu'il ne prononce pas de telles sottises, et qu'à cause de celles-ci la belle-mère leur a demandé d'aller dire de telles paroles dans la rue (...). »²³

On voit bien de quelle façon, en temps de guerre civile – où ce sont souvent les membres d'une même famille, y compris élargie, qui sont aux prises – l'on souhaiterait convertir, d'une certaine manière, l'espace privé en lieu de la neutralité, bien que ce soit difficilement possible du fait d'une forte perméabilité entre la rue et l'habitation, liée aux conditions d'habitat

²⁰ Tomo XV. Expediente 7. « Contra Cipriano Escobar [pardo], natural de San Felipe y vecino de Natuas, por infidencia », Santa Rosa, 1812, « Testimonio de Dn Antonio Ugarte, vecino del Pueblo de Dolores ; natural de las montañas de Santander, 30 de septiembre de 1812 », fol. 140.

²¹ Tomo XIX. Expediente 15. « Criminales contra Domingo Flores por haber bertido expresiones sediciosas », El Valle, 1812, fol. 218. Et l'accusé ajoute dans sa déposition : « qu'il n'a eu d'autres motifs que de l'avoir entendu dire par des personnes de passage qu'il ne connaît

mais aussi aux modes de sociabilité, qui prend ici un caractère particulier comme le révèlent la plupart des procès. Cette perméabilité fait de la chaus-sée « le théâtre par excellence des rencontres, des bavardages, des échanges d'informations, de la diffusion des bonnes et des mauvaises nouvelles »²⁴.

D'un autre côté, cette perméabilité tend à s'aiguïser à travers cette pratique courante d'entrer chez le voisin, qui acquiert un sens autre, renforcée par l'obligation faite à tout individu de « surveiller » le comportement de l'autre, de le dénoncer aux autorités, voire de l'arrêter. On entre dans les maisons de façon intempestive, pour fuir une menace, un ennemi, comme dans le cas de cet homme poursuivi dans la rue et qui entre dans la maison d'une voisine, rattrapé par l'accusé²⁵. Certaines fois, la maison est assaillie par des « factieux » pour prendre de force des hommes dont on sait qu'ils sont fidèles au roi et, pour certains la mort est au bout. Ainsi, le représentant de deux veuves dont les maris ont été tués déclare, à propos de l'un d'eux, qu'il n'eut aucun lien avec les événements jusqu'à ce que « des factieux, corrompant le nom Auguste et sacré du Monarque l'ont attaqué dans la maison de son *vecino* où il se trouvait par hasard, et avec l'un de mes fils ils les ont emmenés dans les montagnes des environs où ils les ont abattus avec le plus grand mépris (...) »²⁶. Les représentants de la justice sont partie prenante de ces violations quasi permanentes de l'espace privé, qui renforcent le climat de peur sans cesse évoquée et la suspicion entre voisins, dès lors qu'un coup frappé à la porte peut être l'annonce d'une arrestation. Ainsi, un homme jugé (avec sa femme) pour avoir possédé illégalement un exemplaire de la Déclaration des Droits de l'homme, explique en ces termes les raisons pour lesquelles il n'a pas ouvert sa porte à l'*alcalde* de la ville :

« Entre une heure et quatre heures du matin, le 11 juillet, il a entendu qu'on frappait à la porte et à la fenêtre de sa maison, et ayant pris soin de savoir qui c'était, il a entendu qu'on le menaçait, et pour cette raison il est resté tranquille, et n'a pas ouvert la porte avant cinq heures et demi du matin, pour sortir afin de savoir qui avait frappé à sa porte, et une femme, voisine de sa maison lui a dit que c'était un *Alcalde de barrio*, et craignant une violence,

²⁴ Jean-Pierre LEGUAY, « La rue, lieu de sociabilité », in Alain LEMENOREL (org.), *La rue, lieu de sociabilité ?*, op. cit., p. 23.

²⁵ Une des filles de la maison déclare : « que hallandose la declarante en su casa en compañía de su Madre y hermana, entre uno y dos de la tarde de este dia, entro corriendo José Maria Tobar, a causa de benir persiguiendolo el nominado Martinez, que como entraban en su casa a pagarle a Tobar, y no contestandose este se fue a la calle, diciendole a Tobar que era hijo de esta ciudad, y que en defensa de la libertad y de la patria, derramaria la ultima gota de la sangre y que habia de beber de la de Tobar, y ber su cabeza bajo de sus pies (...) ». Tomo XIX. Expediente 12. « Sumaria justificación contra el paysano pardo libre Merced Martines por haver bertido expresiones contrarias al Gobierno Real o en favor de los insurgentes »,

d'être appréhendé puisqu'il savait qu'ils étaient en train d'arrêter plusieurs personnes, redoutant que ceux qui lui voulaient du mal en profite pour lui soutirer de faux témoignages, il lui a semblé nécessaire, en raison de cette peur, de se cacher. »²⁷

La réception de ces paroles, de ces actes de violences, d'agression, et de ces menaces exercées sur les individus se traduit souvent par la peur, l'engagement par défaut, l'évitement de l'autre, même s'il était, comme c'est fréquemment le cas, un voisin connu de longue date ou un ami d'enfance. Ainsi, un témoin rapporte « qu'avant la Révolution de ces Provinces, il l'a fréquenté beaucoup plus que depuis la Révolution, considérant qu'il a été un exalté ; il a donc cessé de le fréquenter et de lui parler »²⁸. Engagements que l'on interprète souvent comme de l'égarement, ou le fruit de la manipulation. Le procès contre ce même homme accusé de s'être engagé dans les troupes patriotes en est un bon exemple, lorsque l'un des témoins déclare à décharge :

« Qu'il est vrai que par deux fois José Lopez est venu se plaindre à celui qui déclare du fait que Crisanto et son frère Encarnacion Infante voulaient le faire sortir de sa maison et qu'ils ne voulaient pas vivre à côté de la maison de Lopez, et qu'effectivement lorsque le déclarant a appelé Crisanto, il lui a demandé pourquoi il voulait le renvoyer d'ici, il lui a répondu qu'il avait peur de vivre à côté de Lopez, parce qu'il avait un fils appelé Atanacio Lopez avec les Insurgés, et que s'il venait ils les tueraient ou leur feraient du tort. »²⁹

Ces manifestations de violence et d'agressions verbales et/ou physiques sont aussi l'occasion, dans de nombreux cas, d'exprimer la haine de l'autre, l'Espagnol, le créole, mais très souvent aussi et de façon encore plus violente, le Blanc en général. On atteint la dimension ethnique du conflit, cette rupture extrême des liens qui affleure ici et de façon radicale dans la plupart des cas rencontrés, même si l'on en reste au stade des menaces et des propos diffamatoires ou injurieux. Parmi les nombreux procès où émerge cette dimension fondamentale de la guerre civile, celui de deux femmes indiennes est particulièrement révélateur de la force avec laquelle resurgissent, à la faveur du conflit, ces haines et ressentiments que l'on peut saisir à travers certains témoignages qui sont de véritables récits de vie³⁰. Accusées de mul-

²⁷ Tomo XXX. Expediente 15. « Causa instruida contra Serafin Almeida y María Barbara Peñalosa por infidencia », Caracas, 1816, « Declaración instructiva de Serafin Almeida », fol. 372.

²⁸ Tomo XXXV. Expediente 2. « Sumaria información contra el paysano Florencio Guebara acusado del delito de Infidencia por haber tomado armas en las tropas de los Insurgentes contra los Españoles que defienden la justa Causa del Rey. NS », San Rafael de Orituco, 1819, « 1^o testigo. Pedro Gutierrez, 11 de abril de 1819 », fol. 82.

²⁹

tiples atteintes à l'ordre public, notamment de s'être battues avec un homme sur la place et à cette occasion d'avoir affirmé qu'elles étaient patriotes, le principal chef d'accusation concerne les paroles de haine qu'elles ont prononcées contre les blancs, les créoles et les *godos* en divers lieux publics de la ville (dans la Calle Real, sur la place, dans des tavernes). L'un des témoins rapporte ce à quoi il a assisté dans sa gargote en ces termes :

« (...) hier, à deux ou trois heures, sont entrés dans la gargote [que le déclarant] a dans la rue Real, deux femmes de los Guayos qui demandaient à manger, mais [voyant] qu'elles étaient quelque peu prises de liqueur il leur a répondu qu'il n'avait rien à manger, fermant dans le même temps la porte de ladite gargote ; sur ce les femmes se sont mises à proférer des termes très indécents et insolents contre tous les blancs, disant à voix haute : Chiens blancs, fils de pute, soulevés, vendus, ici dans cette ville ce qui l'emporte c'est le noir, l'indien, et le *Sambo*, jetant l'opprobe avec excès sur le déclarant et sa femme, jusqu'à ce qu'elles s'en aillent, laissant tout le voisinage en émoi. »³¹

Expressions de rejet de l'Autre qui doivent être articulées à la crainte de s'exprimer lorsque l'on n'est pas blanc, comme cet homme qui avoue ne pas avoir rendu compte avant de ce qu'il avait entendu parce que « en tant que noir, ils auraient pu le mépriser voire même l'emprisonner »³². Expression de haine de l'Autre, propos dégradants à l'encontre des populations indigènes, de couleur, crainte de s'exprimer, cette dimension ethnique du conflit se traduit aussi par la négation d'un possible engagement et de l'expression d'une opinion raisonnée lorsqu'il s'agit d'esclaves, de Noirs ou d'Indiens. Je pense ici à cet Indien, capitaine de la *Compañía de Indios de Santo Tomás*, qui est jugé parce que fervent patriote qui aurait entraîné d'autres Indiens à sa suite et menacé de couper des têtes aux opposants blancs et créoles. Alors même qu'il est décrit par plusieurs témoins comme dangereux, dans la mesure où il est « capable d'influer et de coopérer en cas de conspiration » et où il jouit « d'une grande renommée parmi ceux de sa classe » qu'il aurait manipulés, dans sa sentence finale, le Fiscal déclare « au vu de cette instruction et considérant que le prisonnier, en raison de sa classe d'Indien, on ne peut considérer qu'il a toutes les connaissances, ni la malice nécessaire

peut le constater à la lecture des témoignages et de la correspondance envoyée par sa femme aux autorités judiciaires. Tomo XXIII. Expediente 10. « Contra Rodriguez, vecino de San Francisco de Coro, criador y hacendero », Caracas, 1814, fol. 204-225.

³¹ Tomo XIII. Expediente 10. « Causa seguida de oficio por el Sor Comandante Político y Militar contra Juana Maria Herrera y Maria Bonifacia Perez por palabras subversivas contra el legitimo Gobierno », Valencia, 1812, « Declaración de Dn José de la Cruz Hernandez », fol. 332.

pour l'accuser de prisonnier de haute trahison, il est demandé que l'affaire soit suspendue dans son état actuel »³³.

Mais à l'inverse, dans les arguments à charge ou à décharge, on joue aussi parfois des liens ou des ruptures entre Espagnols européens ou créoles d'une part et *pardos*, noirs, indiens de l'autre. Ainsi lors de son procès, Cipriano Escobar, accusé d'être un révolutionnaire ardent et d'avoir menacé de couper les têtes des Espagnols et Créoles partisans du roi, dit pour sa défense « que la charge retenue contre lui est fausse, puisqu'il cachait les biens des Européens afin qu'on ne leur enlève pas (...) »³⁴.

La modification de l'usage des espaces de la ville, telle qu'on peut l'observer à travers ces procès, se traduit par l'annexion, des rues avant tout là aussi, par les politiques et les représentants de la justice, ce qui contribue, dans ce moment où l'on assiste à une sorte de mise entre parenthèses du politique, à une inscription de la conjoncture politique dans le paysage physique de la ville³⁵. Tout d'abord, il n'est pas rare que la justice commence dans la rue, puisque les procès montrent que, bien souvent, après l'arrestation, parfois par un civil, d'un suspect ou d'un individu pris « en flagrant délit », le représentant de l'autorité est immédiatement appelé sur les lieux et commence son interrogatoire. Ainsi, par exemple, un *Zambo* déjà mentionné, jugé dans le Pueblo del Valle en décembre 1812, pour avoir crié dans la rue que le patriotisme serait de retour avant Pâques. Or, il a été dénoncé par un habitant, lequel a d'abord informé un membre du bataillon de Fernando Septimo de la ville qui, à son tour, profitant du passage dans la même rue du Ministre du Tribunal, l'en informe. Ce dernier procède alors, en employant les termes juridiques habituels, à un premier interrogatoire³⁶.

Selon une dynamique similaire, on peut observer une modification du rapport à l'usage des espaces de sociabilité populaire publique, tels que les tavernes, *tertulias*, qui acquièrent un statut ambigu (ou plutôt montrer que même s'ils l'ont toujours eu, en temps de guerre, il prend une autre dimension). D'un côté, ce sont des espaces où les individus se rencontrent pour discuter des événements liés au conflit et exprimer leur opinion et leurs sentiments, lesquels sont partagés, entendus par l'ensemble de l'assistance et peuvent donner lieu à des disputes. D'un autre côté, il peut s'avérer risqué de parler dans un espace public dans la mesure où il existe, en raison de la

³³ Tomo X. Expediente 10. « Sumario del Indio Nicolás de la Torre hecha en el pueblo de San Mateo », 1812, « Auto del Fiscal », fol. 216.

³⁴ Tomo XV, Expediente 7. « Contra Cipriano Escobar [pardo], natural de San Felipe y vecino de Natuas, por infidencia », Santa Rosa, 1812. Confesión de Sipriano Escobar, Coro 23 de enero de 1813, fol. 149-153.

guerre civile et des injonctions des autorités, une « vigilance » mutuelle qui peut mener à la dénonciation. De plus, pour le propriétaire du lieu, il peut également être dangereux que son espace se convertisse en espace politique, dès lors que cela est prohibé par la loi. Un des procès les plus éclairant en la matière est celui intenté au *pardo* Cipriano Escobar en 1812, accusé d'être « l'un des patriotes déclarés, et qui en tant qu'insurgé dans le gouvernement révolutionnaire, il traitait mal les Espagnols et les créoles »³⁷. Or, dans sa confession, Escobar, qui nie la totalité des faits qui lui sont reprochés, répond à l'accusation d'avoir menacé de son arme l'*alcalde* D. Francisco Celis pour avoir parlé contre le gouvernement patriote et emprisonné un homme venu le défendre, en des termes qui nous renseignent sur le danger de parler dans les tavernes, mais aussi sur la fonction déterminante de diffusion de l'information des événements liés au conflit et des rumeurs le concernant :

« (...) la charge est fautive, puisque le fait est que D. Francisco Celis étant arrivé avec Don Francisco Vileysas dans la taverne [du] *confesante* pour lui donner le premier une obligation contre le second d'une certaine quantité de pesos pour qu'il l'encaisse, ils ont commencé à parler de la Révolution et de l'état de l'Espagne, et que le Déclarant les ayant avertis que par ordre public on avait décrété la peine de confiscation de tous les biens de ceux qui parleraient en faveur ou contre la Révolution et de ceux qui les entendraient et ne les dénonceraient pas, a dit aux deux hommes qu'ils lui fassent le plaisir de ne pas traiter de tels sujets car il y avait beaucoup d'espions et qu'il ne voulait encourir aucun préjudice (...) »³⁸

La ville, comme « véritable espace public »³⁹, apparaît donc, à partir de ce que nous livrent les sources, comme un espace ambivalent. Elle est espace du danger, en raison des menaces, des destructions et des violences qui s'exercent sur les individus, mais aussi parce que cette guerre civile se livre dans un espace urbain restreint, la population se connaît, au moins au niveau du *barrio*, ce qui entrave l'impunité d'autant que, comme nous l'avons vu, la population est obligée de participer à l'entreprise judiciaire, renforçant cette politisation des espaces physiques de la ville. Mais, d'un autre côté, elle offre, en ces temps troublés, l'asile, et dans une certaine mesure l'anonymat, notamment pour les esclaves qui profitent d'une situation confuse pour fuir leur maître et se cacher dans une ville et/ou y trouver un travail⁴⁰. Et ce alors que, en raison même de la guerre, on craint l'homme sans lien, qui n'a pas de *vecindario* connu et qui, par son errance et son état de vagabond, est perçu comme une menace, un fauteur de troubles. C'est en ce sens que

³⁷ Tomo XV. Expediente 7. *op. cit.*, « Causa », fol. 139.

l'esclave Domingo Flores, sans domicile connu, accusé de paroles séditieuses prononcées en état d'ébriété, est confié, après avoir subi une « peine de cinquante coups de fouet attaché à un canon sur la Place de la Constitution », à un propriétaire terrien qui sera chargé de le faire travailler pour le réintégrer dans la société. Or, cette décision est justifiée comme suit :

« Il est demandé (...) de lui trouver un *vecindario* fixe et une occupation réelle et honnête qui lui fasse haïr les vices et aimer la vertu. L'oisiveté dans laquelle vivent les hommes comme Domingo Flores entraîne les excès de vin et les révolutions. L'homme bien occupé ne perturbe pas la société et pour cette raison je considère que pour exterminer les dernières traces de la sédition on doit s'attacher à en finir avec les vagabonds et leur donner un lieu et une occupation. »⁴¹

En outre, des pratiques se créent, mais aussi des solidarités, qui sont le résultat de stratégies d'adaptation qui dessinent un nouveau quotidien et qui définissent, même par la brutalité, les liens à l'Autre. Recomposition soit par la force quand l'objectif sous-jacent d'un procès est la volonté du maître de récupérer un de ses esclaves en fuite depuis des mois⁴²; soit par l'argumentation de la fidélité de l'esclave lors de la fuite des loyalistes, comme en témoigne cette femme venue défendre son esclave accusé d'avoir proféré des paroles subversives contre « les blancs » :

« Toujours docile et humble, il a suivi le pénible sort qui m'a frappée au cours des émigrations auxquelles j'ai été contrainte à cause de l'insurrection de ces *pueblos* et ni dans la ville de Coro, ni dans le Port de la Vela, je n'ai observé chez lui d'autre vice que l'ivresse et la simplicité dont il a toujours souffert (...). »⁴³

Mais aussi par fidélité à une amitié ancienne, comme dans le procès déjà cité intenté à Pedro Goitia, *alférez* de la Villa del Pao. Cet homme est accusé d'avoir commis des attentats durant la Révolution et d'avoir prononcé des « paroles subversives contre le système sacré de contre-révolution ». Or, un des témoins qui l'a surpris, dans la maison où il se cachait, en train de parler d'un plan d'attaque contre la ville afin d'y dérober de l'argent, avoue qu'il « n'a pas rendu compte au *Señor Teniente* des paroles antérieures prononcées par Peña et par Goytia parce que le premier était son ami intime (...) »⁴⁴.

⁴¹ Tomo XIX. Expediente 15. *op. cit.*, fol. 226.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Tomo XXXI. Expediente 10. « Contra el esclavo José Echenagucia, natural de Guinea, y vecino de Puerto Cabello, sobre haber producido en público expresiones contra el Gobierno », Puerto Cabello, 1817, « Carta de la Sa Maria de la Merced La Cruz al Comandante

Ainsi, au fil des témoignages, des récits de vie des accusés et des témoins, c'est une autre inscription dans l'événement qui apparaît. Le vécu du conflit par chacun des acteurs permet de dessiner certains ressorts explicatifs de la recomposition des liens sociaux et identitaires. On peut ainsi mieux comprendre le caractère multiforme du conflit et les multiples engagements auxquels il a donné lieu de la part d'acteurs populaires dont il a souvent été dit qu'ils n'auraient été que les témoins passifs ou instrumentalisés d'un conflit dont les enjeux les dépassaient. Nous sommes donc face à une pluralité de cas de figures, formant presque un répertoire des situations de « sociabilité » dans son acception la plus large. Répertoire de situations qu'il faut analyser dans leur complexité, dans leurs contradictions ; le double, l'ambivalence étant constitutifs de la réception et de l'opinion sur l'événement vécu. Il est également impératif de se demander quelles en sont les traces dans l'immédiat après-guerre, dans ce moment de reconstruction volontariste de l'espace « national » vénézuélien où le politique se fait fort de reprendre le devant de la scène et où la sociabilité (ou le discours la concernant) doit, dans le projet de civilisation des pratiques, contribuer à doter les individus de « civilité » et de sens de l'intérêt général.

Du conflit au rêve de la « civilisation » des pratiques ; de la guerre aux discours

Parallèlement aux pratiques observées, il existe tout un discours sur l'importance de refonder les liens sur la civilité, la vertu et la « création » d'espaces de sociabilité, par opposition à la brutalité des rapports qui a prévalu (ou qui prévaut) à la faveur de la guerre, de cette guerre entre frères comme on le trouve souvent dans les sources. En outre, refonder des rapports de civilité doit viser à mouvoir tous les membres du corps social vers un objectif commun, la refondation de la nation. Et là, le rôle des sociétés patriotiques, des réunions publiques, apparaît comme fondamental, et elles sont relayées par la presse et l'éducation qui doivent faire circuler ces nouvelles valeurs propres d'un pays « civilisé »⁴⁵. Cet objectif est loué, après la séparation des départements vénézuéliens de la République de Colombie, lors de la célébration de la Constitution de 1830, par l'un des députés au Congrès en ces termes :

« Compatriotes : quand nous constatons déjà une raison nationale qui connaît et distingue les intérêts privés de l'intérêt général, une conscience nationale qui par la forte impression des malheurs passés désire ardemment qu'ils soient réparés, une volonté nationale qui place au-dessus de tout désir celui de la majorité légalement énoncée et promulguée ; nous pouvons prétendre que le jour de la consolation n'est pas loin, où nous verrons enfin briller l'aube de

le principe de cette raison, de cette conscience et de cette volonté uniformes soient l'objet précieux de nos efforts et de nos sollicitudes. Tous unanimes et dotés de la tolérance, de la modération, de la patience et de l'harmonie qui caractérisent l'état des peuples civilisés et libres, marchons par la voie légale pour sacrifier sur les autels de la patrie nos passions, nos opinions et mêmes nos intérêts les plus chers dans la mesure où ils ne sont pas conformes à l'intérêt national. Jetons dans le creuset du patriotisme nos aspirations afin que soient séparées dans cette fusion les scories du particulier, et que reste uniquement le métal pur du bien commun. »⁴⁶

C'est le paradoxe entre cette volonté de « civilisation » et l'exaltation de la geste guerrière, dès lors qu'elle a permis la refondation, que je voudrais aborder ici, car il montre quels peuvent être les effets, les conséquences dans une société qui vient de vivre plus de dix ans de guerre civile, de prôner l'oubli de la division, de la dimension civile du conflit pour en faire une guerre d'indépendance où seuls quelques-uns se seraient égarés, par faiblesse ou auraient été manipulés par des factieux et des hommes avides de pouvoir. Cela revient à nier les rapports spécifiques qui se sont noués ou dénoués au sein des populations pendant la guerre. Deux articles, publiés à un an de distance, révèlent bien cette dichotomie entre la sphère politique et la participation populaire qui passe en premier lieu par l'action. Le premier affirme que la guerre a « créé », par l'action des soldats, un homme nouveau, puisque son auteur, Fr. Peñalver, président du Congrès écrit :

« Nombre de Citoyens avaient alors peur d'être soldats, et aujourd'hui tous le sont et veulent l'être ; déjà les Colombiens ne sont plus ce qu'ils étaient, et le Peuple de Colombie est un peuple entièrement nouveau, régénéré par dix années de lutte au cours de laquelle ont disparu les inconvénients physiques et moraux qui rendaient l'indépendance hasardeuse (...). »⁴⁷

L'auteur du second considère que c'est en premier lieu l'éducation qui peut rendre les hommes sociables et contribuer à leur régénération :

« L'éducation et l'instruction sont les meilleurs moyens que la politique peut employer pour gouverner les peuples. Par l'éducation elle peut leur inspirer les sentiments, les talents, les idées, les vertus qui leur sont nécessaires. Dans l'âge tendre l'homme est prompt à recevoir les impressions souhaitées ; et c'est à ce moment qu'il est important pour la politique de se doter de coopérateurs. Au lieu des idées abstraites et pénibles auxquelles on occupe généralement les premières années de la jeunesse, il convient de répandre dans ses âmes la connaissance si simple de ses droits naturels, les idées de la justice et de la *sociabilité*, l'amour de la Patrie, l'enthousiasme de la vertu, et

⁴⁶ « El triunfo de la Constitución celebrada en Caracas. Sr. José María Vargas », in *Benigno*

l'ambition d'être utiles, objectifs plus intéressants, sans aucun doute, que les spéculations frivoles, et un tas de connaissances stériles, qui ne peuvent s'appliquer aux nécessités des sociétés. Les hommes sont malheureux, associables et mauvais uniquement parce que l'on néglige de leur faire connaître leurs véritables intérêts. »⁴⁸

En outre, cette « civilisation » du politique et des liens passe aussi par la négation (à savoir un autre oubli qui s'ajoute à celui des opposants, de ceux qui sont partis etc.), d'une certaine manière, de ces liens noués entre la population civile et les soldats, ces citoyens en armes qui ont tout sacrifié pour la liberté de leur patrie et qui voient remis en cause l'un des « privilèges » acquis, à savoir l'octroi de la citoyenneté pour tous les hommes qui se sont engagés dans la guerre aux côtés des patriotes. C'est ainsi que reprenant un argument similaire à celui du *Correo del Orinoco*, l'un des membres de la Société Républicaine de Caracas déclare, à titre d'argument en faveur du droit de vote des hommes en armes :

« Que ceux qui osent contester cette faculté au soldat, disent sans détours ni dissimulation qu'il ne fait pas partie de la nation qu'il a formée avec son sang. La Colombie doit son existence aux baïonnettes et aux lances du soldat : la lutte continue et l'on prétend qu'il ne reçoive pas de la nation ce témoignage de gratitude ! »⁴⁹

Union entre les citoyens et les soldats qui se traduit par une unité d'opinion, les seconds étant souvent considérés par les premiers comme leur porte-parole. Ainsi que le souligne P. González Bernaldo, cela suppose qu'il existe un troisième mécanisme (outre le vote et la presse) de représentation de la volonté du peuple : l'opinion armée. Et s'il est vrai que « l'individu devient citoyen à partir du moment où il fait usage public de sa volonté », la voie utilisée n'est pas l'opinion, mais l'action. « La sphère du pouvoir public se confondant ainsi avec celle de l'action guerrière, les représentants naturels du peuple sont ceux qui dirigent cette action, devenue synonyme de volonté souveraine »⁵⁰. C'est ainsi qu'un article paru dans le *Colibri* en 1827 insiste sur le fait que « l'armée n'appartient à personne »⁵¹, mais qu'elle défend et partage les principes proclamés par la population, laquelle est dotée d'une autonomie d'action et d'organisation pour la reconquête et la défense de ses droits. Et nombreux sont les documents où il est mentionné

⁴⁸ « Continuación del artículo sobre la Política en general », *Correo nacional de Maracaibo* n° 5, samedi 7 juillet 1821, FBC/Archivos de Gran Colombia. C'est moi qui souligne.

⁴⁹ « Un socio de la Sociedad Republicana de Caracas », *Tranquilidad pública*, Caracas, 5 juin 1830, p. 4. BNV/LR.

que tous les citoyens disposent « d'une libre opinion »⁵², qu'ils ne peuvent « être des spectateurs indifférents »⁵³ face aux décisions de leur gouvernement et que, dans le même temps, les législateurs ne peuvent œuvrer à leur guise sans que tous les « hommes libres (...) et en particulier ceux qui portent les armes, empêchent la diffusion d'idées mauvaises, fixant ainsi d'une façon claire les bases de [leur] existence sociale (...) »⁵⁴.

On voit bien ici à l'œuvre ce processus d'identification entre les citoyens d'une part, les soldats et certains militaires de l'autre. Identification qui manifeste une suspicion face à cette volonté de « civilisation » visant à faire passer l'image de l'homme en armes de la sphère du politique vers celle des valeurs constitutives de l'identité collective, par le biais du travail de la mémoire et de la célébration dont il est l'objet. Toutefois, la mise en œuvre d'un tel processus implique, *ipso facto* et paradoxalement, la remise en cause de ce qui constitue en dernier ressort le lien le plus solide entre les membres de cette société et le fondement de son identité et de sa mémoire, en tant qu'entité indépendante. Toute atteinte portée à ces liens est vivement dénoncée, qu'il s'agisse du maintien du *fuero* militaire ou de réformes de l'armée. C'est en ce sens que D. de Tierrafirme déclare en 1830 :

« Les militaires et les civils coopèrent, entrelacés, à la reconstruction de l'édifice social, et se prononcent d'un commun accord contre les *fueros* et privilèges funestes, contre ces codes gothiques qui, s'ils furent acceptés du treizième au quinzième siècle, de nos jours scandalisent, et qui, après 20 ans de combats pour la liberté, enchaîneraient les *pueblos* et en feraient les jouets des puissants. Tous désirent être égaux devant la loi et régis par les lois de l'égalité ; et que ne se répète pas entre nous et au XIX^e siècle, la coutume infernale selon laquelle un même crime est traité selon des procédures différentes et puni par diverses peines. Différence monstrueuse qui rend la société détestable ! »⁵⁵

Ces protestations face aux atteintes portées aux militaires traduisent la crainte de fragiliser cette symbiose entre le soldat et le citoyen, garante de l'unité de la communauté et de l'acquisition, pour le premier, de certains droits. De même, l'hypothèse de la diminution du nombre des hommes en

⁵² « Pronunciamiento de la Ciudad de Caracas. J.B. Arismendi (Jefe de Policía) al Comandante de armas, Caracas, 26 de noviembre de 1829. », in *Documentos que hicieron historia*, op. cit., vol 1, p. 356.

⁵³ « Los militares de Caracas, al General J.F Bermúdez, 29 de junio de 1828 », *Memorial de Venezuela*, n° 8, jeudi 10 août 1826.

⁵⁴ « Representación de la comandancia de armas y EM de la provincia de Caracas, 6 de marzo de 1828. », *El Voto de Venezuela. O colección de actas y representaciones de las corporaciones civiles, militares y padres de familias de los departamentos de Venezuela*, Maturín y

armes fait-elle craindre un relâchement des liens que leur présence a engendrés, en réunissant autour d'eux l'ensemble des défenseurs de la patrie. Il s'agit dès lors, à travers cette « civilisation », de substituer, sans rupture, au primat du soldat-citoyen celui du citoyen-soldat, afin de ne pas mettre en péril l'unité du corps social. Un article paru avant la proclamation de la constitution, après avoir demandé la diminution (voire la suppression) des militaires de métier et de leurs privilèges), mentionne, à propos des hommes valeureux qui ont défié les troupes espagnoles :

« Que souhaitons-nous de plus ? Conservons-les, égaux à nous, pallions, dans la mesure où cela nous est possible, les indigences auxquelles ils ont été réduits pour créer la liberté ; partageons avec eux les fruits de notre travail : qu'ils soient glorieux pour avoir rendu leur patrie indépendante, et nous de même qui leur manifestons notre reconnaissance. Quels liens plus sacrés que la gratitude et l'égalité ? Pour cette raison, formons une chaîne constituée de militaires et de citoyens, et que l'on n'entende plus qu'égalité et gratitude. Ainsi unis, entourons le gouvernement, et faisons le bonheur de notre descendance. »⁵⁶

Il n'en demeure pas moins que dans le même temps, de façon de plus en plus explicite à partir de 1829, on prône cette civilisation des pratiques par le biais de formes de sociabilité fondées en premier lieu sur la civilité, l'honneur, le travail. C'est en particulier à l'occasion de la création, par un décret de 1829, de la *Sociedad de Amigos del País*⁵⁷, que cette volonté se manifeste le plus clairement. Parmi les textes qui paraissent à ce propos, deux sont particulièrement significatifs. Le premier est un article paru dans *La Sanguijuela* en 1829⁵⁸ et, dans le même temps qu'il rend compte de la création de cette Société, il se livre à une réflexion sur les bienfaits des sociétés patriotiques en termes de formation de l'esprit public et de « contrepoint aux ennemis de la République », à travers une évocation de celle fondée en 1811 et d'une évocation de Cicéron. C'est ainsi qu'il met en garde contre les abus de cette liberté de parole, qui ne doit pas être sacrifiée sur l'autel des « passions privées », même s'il prône que ces réunions ne soient pas limitées à un cercle fermé :

« Les *tertulias* qui se tiennent à portes fermées par ordre exprès de leurs maîtres, afin de ne pas admettre d'autres personnes que celles qu'ils jugent à propos, ne sont soumises à aucune règle ; pourquoi les réunions publiques devraient-elles l'être ? Ces réunions où l'on parle de telle façon que tous comprennent ce qui se dit, permettant qu'au cas où un individu, ou toute la corporation critique une personne ou le gouvernement, la justice puisse asséner ses

⁵⁶ « Gobierno de Venezuela », *El Canario*, n° 3, *op. cit.*

⁵⁷

coups, et fasse maintenir l'ordre et la tranquillité. C'est pourquoi, si l'on doit poser certaines limites, ce ne doit pas être celles souhaitées par les ennemis de la liberté de l'homme, ceux qui regardant avec des yeux effrayés ces réunions, voudraient les anéantir, mais celles dictées par les libéraux, les vertueux et qui n'ont d'autres intérêts que le bien des peuples, celles qui ne cherchent pas l'honneur par l'adulation mais par les vertus. »⁵⁹

Il s'agit donc bien, même si la rhétorique ne doit pas faire illusion, de créer un mode de relations fondé sur la civilité de ses membres, quels qu'ils soient. Quant au second article, il est publié en 1830 et il est signé, de façon significative de cette affirmation d'une symbiose entre la population civile et l'homme en armes, *Un general, varios gefes, muchos subalternos y una porción de paisanos*⁶⁰. Cette publication est motivée par la parution d'un texte, *El Remitido*, émanant de militaires partisans du maintien du *fuero* militaire et qu'ils considèrent comme des « ennemis de la patrie ». Récusant qu'il puisse exister une quelconque discordance entre civils et militaires, ils appellent à la multiplication des sociétés patriotiques en ces termes :

« L'utilité des sociétés patriotiques est si bien connue, leurs fruits ont été si salutaires dans les pays qui les premiers les ont adoptées, que nous mettrions en doute l'évidence même si nous nous mettions à les défendre uniquement parce qu'un *Remitido* insultant a osé mordre la République de Caracas avec la rage de la rancune. Les Sociétés consolident l'opinion, inspirent la confiance, propagent les lumières et sont la nourriture de l'esprit public et le terrain de la liberté ; la terreur des tyrans et l'écueil de la tyrannie. Plaise au ciel que nous puissions en installer une qui, comme le soleil, soit le centre d'où partent les rayons qui illumineront nos *pueblos* ! »⁶¹

Toutefois, dans cette volonté d'oubli des dissensions liées à la guerre civile et de « civilisation » de la société, il est fait fi non seulement de la relégation des soldats qui, pour les plus défavorisés d'entre eux, se retrouvent dans une détresse économique et psychologique indéniable. C'est ainsi que, dans un texte qui reconstitue un dialogue entre un militaire et un civil, ce dernier ne parvient pas à concevoir la fracture créée par la volonté « civilisatrice », ni la marginalisation économique qui menace ces individus. La réponse du militaire est alors on ne peut plus significative du hiatus entre les deux hommes. Il lui rappelle non seulement que leur solde « est une rémunération purement alimentaire à tel point que le jour même où elle leur est retirée, le militaire se trouve aux portes de la mendicité »⁶², mais il dresse également un portrait sombre de leur condition :

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Un General, varios Jefes, muchos subalternos y una porción de paisanos, « *Recomensar sin*

« Comment allons-nous aujourd'hui prouver notre fortune de cette façon [par nos activités économiques] alors que nous sommes chargés d'années ; que nos forces se sont épuisées du fait du travail, de la faim, des fatigues et des inquiétudes de la guerre, et que par conséquent notre santé a été mise à mal ? Mais supposons que nous soyons jeunes et robustes comme un chêne, parce que notre vie aurait été sédentaire et confortable, comme celle des non militaires. Où se trouvent ces moyens pour entreprendre une industrie ? Supposons également que nous les obtenions ; et que grâce à cela nous acquérions quelque fortune, que sommes-nous, nous autres, sinon des êtres sans valeur dans la société, dignes de la compassion du monde ? Quel malheur !!! »⁶³

Qu'en est-il, dans cette perspective, de la mémoire du conflit, de ces violences réelles et symboliques, de ces conflits larvés resurgis à la faveur de la guerre civile, d'autant que celle-ci est aussi, comme nous l'avons vu, « création » d'un mode de relation à l'autre, de sociabilité spécifique, mais qui ne saurait disparaître par volonté ?

Le paradoxe que nous venons de voir à l'œuvre, dans ce moment de l'immédiat après-guerre, amène à s'interroger sur la mémoire d'une guerre et sur la « négation » d'une culture de guerre, sur un certain silence qui a longtemps entouré cette guerre. Comme le souligne Annette Becker pour la Première guerre mondiale, il s'agit en quelque sorte pour les témoins, les acteurs du conflit, d'« exorciser et reconstruire une guerre différente, permettant de vivre avec le traumatisme de la guerre vécue »⁶⁴. On peut dès lors parler de « culture de guerre » selon une double acception. D'abord au sens « de champ de toutes les représentations de la guerre forgées par les contemporains : de toutes les représentations qu'ils se sont données de l'immense épreuve, pendant celle-ci d'abord, après celle-ci ensuite »⁶⁵. Mais aussi au sens de la « transmission » de pratiques et de traditions « inventées » lors du conflit et dans l'après-guerre. C'est dans cette perspective qu'il me semble indispensable de cerner les contours et la physionomie de la culture de guerre, comme « lieux » d'apprentissage du règlement des rapports à l'Autre et de la gestion de altérités. D'autant que des valeurs et un vocabulaire spécifique imprègnent nécessairement cette culture du conflit, lui fournissent ses images et alimentent les représentations d'une génération.

⁶³ Un testigo de Oído, *Diálogo entre un militar y un civil*, Valencia, J. Permañer, 1830, hs. FBC/Archivos de Gran Colombia.

⁶⁴ Cf. Annette BECKER, « Le Nord, mémoire d'une occupation ; d'une guerre à l'autre, 1914-1940 », in Robert FRANCK ; Antoine FLEURY (dir), *Le rôle des guerres dans la mémoire des Européens et leur effet sur la conscience d'être européen*, Berne, Peter Lang, 1997, pp. 3-19.

Comprendre la guerre civile, c'est aussi problématiser les traces et les modes de gestion du conflit tels qu'ils s'impriment dans les pratiques et dans la mémoire des acteurs. Ceci dans la mesure où, la culture de guerre cumulant le poids des héritages, l'après-guerre est tout aussi porteur de sens pour la compréhension du conflit lui-même et, par conséquent des processus de dislocation et de recomposition des liens sociaux et identitaires.

C'est en définitive à travers la guerre civile que les pans essentiels de l'histoire de la nation nouvelle s'écrivent, quand son origine était déjà la prolongation, sous d'autres formes, de rivalités antérieures. Elle fixe, dans cette réécriture de l'histoire, le champ de l'ennemi identifié à des groupes déterminés et crée, dans le même temps, de nouveaux modes d'intégration dans la communauté nationale, en raison de la mobilisation en masse que nécessite la guerre pour l'indépendance. Ainsi, la culture de guerre qui exalte les combats des soldats-citoyens, contribue-t-elle à ce que le référent militaire supplante le politique dans les critères d'intégration dans le corps politique, rendant délicate la cohabitation entre la nécessaire « civilisation » du politique et la « militarisation » de la mémoire nationale. La culture de guerre figure donc la matrice identitaire de la nouvelle nation, à défaut d'autres références et valeurs partagées par tous.

S'il existe une sociabilité spécifique d'un contexte social en conflit, cela implique de comprendre la sociabilité en tant que produit et composante de cette culture de guerre, ratifiant l'existence d'une culture de guerre, forgée dans le conflit, contemporaine et, dans le même temps, postérieure à celle-ci au sens où elle « crée des traditions » qui perdurent et influe sur les pratiques et formes de sociabilité dans l'après-guerre. Une société construit son identité et sa mémoire aussi sur ses ruptures et ses blessures. Vouloir en faire fi c'est prendre le risque que le silence ainsi imposé empêche de reconstruire dans l'après-guerre.

Il s'agit donc de parvenir à une autre explication de la violence, afin de comprendre ses causes, voire ses enracinements, les expressions de la souffrance et les stratégies d'adaptation qu'elle a motivées, notamment en termes de rapport à l'Autre. A ce titre, les pratiques de sociabilité fondées sur la brutalité et la violence, concrètes ou symboliques, peuvent être considérées comme « une extension brutale de la sociabilité ordinaire »⁶⁶. En considérant le conflit non plus seulement comme dimension violente des relations sociétales, il s'avère possible de tenter de l'appréhender en tant que révélateur et créateur d'un ensemble de systèmes de représentations, et d'une culture de guerre qui permettent de décrypter le caractère radical de la violence ainsi que les autres expressions de cette guerre, en ce qu'ils en sont la ma-

trice essentielle. Comme le souligne à juste titre J.-C. Martin, « au-delà des événements eux-mêmes, des cultures s'enracinent dans la gestion des affrontements, organisant des sociétés, créant des mémoires »⁶⁷.

A travers cette analyse des différents modes de réception, on peut donc tenter de saisir le vécu de la guerre, et appréhender la réception et le ressenti d'un moment traumatique qui fait irruption dans le quotidien des populations, en bouleverse les données et impulse une « ligne de conduite » dont les traces sont vivantes et qu'il convient de restituer pour en comprendre les enjeux d'hier et d'aujourd'hui.